

Liste des pièces à fournir par les témoins

Les témoins doivent être majeurs et sont limités à deux par conjoint soit quatre témoins maximum.

Chaque témoin doit fournir :

- 1 La photocopie de sa pièce d'identité (recto-verso).
- 2 La photocopie d'un justificatif de domicile récent (à défaut, une attestation d'hébergement accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et d'un justificatif de domicile de l'hébergeant).

La présence des deux conjoints est obligatoire lors du dépôt des pièces en mairie.

La date du mariage sera fixée après un examen approfondi du dossier.

Les célébrations de mariage ont lieu les vendredis à 18h, les samedis à 11h, 14h, 15h et 16h en fonction des disponibilités.

Les pièces doivent être déposées au plus tard deux mois avant la date de la célébration du mariage. Ce délai est porté à trois mois pour les personnes de nationalité étrangère.

Le non-respect de ces délais peut entraîner le report de la date de célébration du mariage.

Déroulement de l'instruction de votre dossier de mariage

Lorsque le dossier est complet, le projet d'acte de mariage est rédigé au vu des pièces délivrées.

L'étude des différentes pièces peut conduire à des demandes de pièces complémentaires compte-tenu de la disparité des situations et des différents régimes juridiques (notamment lorsque l'un des époux est de nationalité étrangère). Un entretien préalable à la publication peut également avoir lieu avec un officier d'État civil ou son représentant. Ce contrôle permet d'assurer la validité du mariage qui sera célébré.

Par ailleurs, des pièces complémentaires peuvent être demandées en fonction de l'évolution de la réglementation relative au mariage.

Aucune information sur le caractère complet ou non du dossier ne sera délivrée au moment du dépôt des pièces.

Lorsque le projet d'acte de mariage est prêt, l' élu contacte les conjoints pour un entretien avant la cérémonie de mariage. Cet entretien permet une meilleure personnalisation de la cérémonie.

Il est donc essentiel de déposer au plus tôt l'ensemble des pièces afin que l'entretien n'ait pas lieu quelques jours avant la cérémonie.

